



**Compte rendu
du Conseil d'administration
de l'Afac-Agroforesteries
du 12 décembre 2024**

Compte rendu transmis
pour validation lors du
CA du 30 janvier 2025

administrateurs présents - administrateurs excusés

REGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes Délégué : Sylvie Monier	Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes Délégué : Camille Chevallier
Bourgogne-Franche-Comté	FNE Bourgogne-Franche-Comté Délégué : Anne Lise Thevenin	Fédération départementale des chasseurs du Doubs Délégué : Morgane Laithier
Bretagne	Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons Délégué : Yann Gouez Délégué suppléant : Guillaume Masse	Association Eau et Rivières de Bretagne Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Délégué : Estelle Le Guern
Centre-Val de Loire	Parc naturel régional de la Brenne Mandataire : Dany Chiappero Délégué : Corentin Lecouillard	SEPANT (Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine) Délégué titulaire : Flore Del Rio Délégué suppléant : Damien Avril
Corse	Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC) Délégué : Carole Anziani	<i>siège non pourvu</i>
Grand Est	Haies Vives d'Alsace Délégué : Amélie Mandel	Parc naturel régional de Lorraine Délégué : Vincent Mangeot
Hauts-de-France	Atelier agriculture avesnois Thierache Délégué : Françoise Gion	UniLaSalle Délégué : David Grandgirard
Ile-de-France	Terre et Cité Délégué : Alexia Beaujeux	Agrof'île Délégué : Antonin Mercier
Normandie	Pépinières Levavasseur Mandataire : Etienne Levavasseur	Fédération des Associations de Boisement de la Manche Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	Bocage Pays Branché Délégué : Etienne Berger	Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine Délégué : Pierre-Marie Moreau
Occitanie	Arbre et paysage d'Autan Délégué : Nathalie Hewison	Arbres et Paysages du Tarn Délégué : David Campo
Pays de la Loire	De la haie à la forêt Mandataire : Cyrille Barbé	Sylvagraire Délégué : Samuel Legrais
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet	AGROOF SCOP Mandataire : Fabien Liagre Délégué : Danièle Ori

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 Arbre hors forêt	SCIC Mayenne Bois Energie Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	Les planteurs volontaires Déléгатaire : Thierry Luisin
	AGROECO EXPERT Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 Agriculture	Chambre régionale d'agriculture de Bretagne Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	SOLAGRO Déléгатaire : Frédéric Coulon
	CUMA de CEPVIL Mandataire : Philippe Gruau
Collège 3 Environnement – développement rural	Histoires de paysage Mandataire : Philippe Hirou
	Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor Déléгатaire : David Rolland
	L'Escuru, CPIE des Pays Creusois Déléгатaire : Stéphane Vassel

Salariés présents : Catherine Moret, Baptiste Sanson, Paule Pointereau, Maya Vavasseur

Soit 17 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 22 sièges (soit plus du 1/3 des membres conformément aux statuts pour délibérer).

Réunion par webconférence Zoom de 16h30 à 18h30

Désignation d'un responsable du temps : Vincent Mangeot

SUJET	A VOIR	TYPE
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Désignation « responsable du temps » durant le conseil d'administration – 2 mn - Validation du précédent compte-rendu de CA – 3 min - Etat d'avancement nouvelle identité – 25 mn 	Information Décision Information
Projets	<ul style="list-style-type: none"> - Programme ONVAR 2025 – 15 mn - Point législatif et réglementaire – 20 mn - Convention pluriannuelle OFB (VL et LH) – 15 mn - Fonds pour l'arbre : AAP et stratégie – 20 mn - Calendrier réunion CA et suites du séminaire – 15 mn 	Décision Information Décision Information Information
Questions diverses	5 min	

FONCTIONNEMENT

1) Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 26 septembre 2024

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 14 novembre 2024 sans demande de modification.

2) Etat d'avancement nouvelle identité

Adoption des statuts types Réseau Haies par les associations régionales :

Les nouveaux statuts types des associations régionales Réseau Haies ont été adoptées par cinq associations régionales qui ont organisé des AGE entre septembre et décembre.

- Réseau Haies Hauts-de-France : AGE le 27 septembre 2024
- Réseau Haies Nouvelle-Aquitaine : AGE le 2 octobre 2024
- Réseau Haies Pays de la Loire : 22 novembre 2024
- Réseau Haies Bourgogne-Franche-Comté : 29 novembre 2024
- Réseau Haies Normandie : 2 décembre 2024

A cela s'ajoute l'Assemblée générale constitutive de Réseau Haies Centre-Val de Loire, le 10 décembre 2024. Le bureau de cette nouvelle association régionale est constituée par le Parc naturel régional de la Brenne, AGROECO Expert, la Chambre régionale CVL, la FRC CVL, le Civam de Valencay et la Maison Botanique. Les délégués régionaux sont le PNR de la Brenne (titulaire) et AGROECO Expert (suppléant).

Des conventions de marque Réseau Haies ont été signées avec chacune de ces associations régionales.

Le lancement de la nouvelle identité Réseau Haies a été travaillé pour être lancé conjointement avec ces 6 associations régionales Réseau Haies début janvier 2025.

Tous les bulletins d'adhésions 2025 sont prêts pour le lancement de la campagne d'adhésion 2025, le 6 janvier 2025.

Remarque : en Occitanie, des échanges sont en cours au sein du CA de l'Afahc Occitanie pour décider de l'opportunité de devenir ou pas une association régionale Réseau Haies Occitanie. Cette réflexion se fait dans le cadre d'une réflexion plus large sur la stratégie de l'Afahc Occitanie, avec un accompagnement extérieur.

Ces échanges devraient aboutir vers fin mars 2025. C'est pourquoi, la communication sur le lancement de la nouvelle identité Réseau Haies ne mentionne pas l'Occitanie (pour ne pas présumer de la décision qui sera prise).

Par ailleurs, le lancement des adhésions 2025 se fera avec deux bulletins séparés indépendants (Afahc Occitanie / Réseau Haies France) en janvier 2025.

Restitution des travaux menés de septembre à décembre 2024 pour le lancement de la Nlle identité :

Cadre :

- **Réunion de la commission communication une fois par mois de septembre à décembre.**
- **GT avec les salariées des Afac Régionales une fois par mois de juillet à décembre**

① Annonce de la nouvelle identité (19/11/2024)

- Envoi d'un mailing d'annonce <https://xm3wh.mjt.lu/nl3/HjdrnkHWeWScxe-GODyJKg?hl=fr> (lien pour visualiser le mailing) + Contenu publié également sur le site de l'Afac sous forme d'un article

- Publication de 3 posts pour les Réseaux Sociaux :

[Post 1 : En 2025, l'Afac-Agroforesteries devient Réseau Haies France](#)

[Post 2 : Explication du choix du nouveau nom + la baseline nationale](#)

[Post 3 : Zoom sur les éléments graphiques qui constituent le logo et l'identité visuelle.](#)

- Préparation d'un post et de visuels types pour les associations régionales
- Changement des signatures mail des salariés et du Président pour une signature temporaire. Cette signature sera donc à changer pour laisser place au logo Réseau Haies seul à partir de janvier 2025



Baptiste SANSON, Responsable stratégie et projets

Mobile : 06 07 19 72 99

E-mail : baptiste.sanson@afac-agroforesteries.fr

www.afac-agroforesteries.fr



② Supports de communication élaborés en prévision du changement d'identité

Supports communication	État d'avancement
Site internet - national (= maquette avec redirection)	En cours
Toutes les déclinaisons du logo (= kit logos)	Fini
Signatures mail temporaires + finales	Fini
Gabarit mailing communiqué / mailing	Fini
Gabarit présentation	Fini
Gabarits Post RS	Fini
Gabarit de Communiqué de presse	Fini
Bulletins d'adhésion	Fini
Plaquette de présentation - national	en cours
Fiches de présentation des outils métiers (Pepicollecte, PGDH, MAPlantation)	en cours
Vidéo - animation du logo	Fini
Carte de vœux 2025 (national et régional)	en cours
Entête courrier	Fini
Cartes de visite - national	Fini
Cartes de visite - asso régionale	Fini
Brochure de présentation des associations régionales Réseau Haies (nouvelle charte)	en cours
Brochure projet associatif (nouvelle charte)	en cours

Plaquette de présentation - asso régionale	Conception à partir de janvier 2025
Gabarit guides techniques - a minima une couverture ?	en cours
Roll-up - asso régionale, Flamme	en cours

- **Diffusion des supports aux salariées des structures régionales**

Lien google drive du kit de com: <https://drive.google.com/drive/u/1/folders/1JPE9uFpB-1qpFT-DSO6WDJMizASO8FoP>

+ Création d'un compte Équipe CANVA pour faciliter la mise en forme de certains supports

- **Plaquette de présentation du Réseau Haies France (en cours de finalisation)**

RÉSEAU HAIES France

Agissons pour l'arbre

Le Réseau Haies, c'est aussi des associations régionales à découvrir sur :

www.reseauhaies.fr
contact@reseauhaies.fr

ils soutiennent Réseau Haies France et ses projets :

Agissons pour l'arbre champêtre sous toutes ses formes.

Issue des structures pionnières qui travaillent sur l'arbre et la haie depuis 40 ans, Réseau Haies France est une association nationale créée en 2007.

Son objet est de promouvoir, d'accompagner et de mettre en oeuvre des politiques globales de développement de l'arbre et la haie. Reconnue d'utilité publique par l'État, elle fait partie des Organismes Nationaux à vocation agricole et rurale (ONVAR) en tant que tête de réseau.

Réseau Haies France rassemble près de 450 structures membres, agissant au plus près du terrain de façon complémentaire :

- Structures dédiées à l'arbre, à la haie et au paysage (associations, entreprises, pépinières, SCIC Bois Énergie, etc.) ;
- Structures agricoles (Chambres d'agriculture, CIVAM, CUMA, groupement d'agriculteur-trice-s biologiques, coopératives, etc.) ;
- Collectivités territoriales engagées pour l'arbre et la haie ;
- Associations et structures environnementales (PNR, CPIE, syndicats de bassins versants, fédérations des chasseurs, etc.).

Notre projet

Face aux enjeux de biodiversité, climat, et transition agroécologique, le Réseau Haies France agit pour préserver, restaurer et reconstituer une trame fonctionnelle d'arbres et de haies en bon état écologique.

Nos missions

- Enrichir et partager les connaissances à travers la production de guides techniques, de référentiels, de publications, de projets de Recherche et Développement, etc.
- Favoriser les échanges techniques et la montée en compétences.
- Permettre la reconnaissance des acteurs du développement de l'agroforesterie. (ex : agrément BCAA 8)
- Créer des outils et ressources pour le conseil auprès des gestionnaires de haies. (ex : agriculteurs, collectivités, infrastructures)
- Structurer des filières de qualité permettant d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des infrastructures arborées.
- Mobiliser les décideurs pour une meilleure prise en compte de l'arbre et la haie dans les politiques publiques.
- Sensibiliser les citoyens pour faire connaître les enjeux de l'arbre hors-forêt.

Les actions du Réseau Haies sur le terrain

Nos références

Garantir

Label Haie
Certification qui garantit la gestion durable des haies. Le label est reconnu dans différentes politiques publiques.
www.labelhaie.fr

Végétal local
Marque propriété de l'OFB garantissant la traçabilité et l'origine géographique locale de végétaux d'origine sauvage.
www.vegetal-local.fr

Outiller

Pepicollecte
Logiciel de gestion de collecte de graines ligneuses d'origine sauvage et locale.

Outil Plan de Gestion Durable des Haies
Outil pratique permettant la planification des travaux de gestion durable des haies.

MAPlantation
Outil métier cartographique permettant d'enregistrer ses chantiers de plantations.

Sensibiliser

Fonds pour l'Arbre
Co-créé avec la Fondation Yves Rocher, le Fonds pour l'Arbre accompagne les systèmes agroforestiers dans la transition écologique grâce à la collecte de fonds privés.
www.fondspourlarbre.fr

Concours Général Agricole des Pratiques Agro-écologiques - Agroforesterie
Ce concours récompense les agriculteurs intégrant les arbres à des systèmes vertueux sur les plans économiques, sociaux et environnementaux.

- **Fiches de présentation des outils métiers – Outil PGDH, Pepicollecte, MAPlantation (gabarit en cours)**

- **Vœux 2025**

Envoi numérique d'un mailing de vœux (semaine du 6 janvier)

Envoi papier à tous les adhérents :

- Courrier de vœux + appel à adhésion (excepté pour la Normandie, pas envoi appel à adhésion)
- Bulletins d'adhésion 2025 Réseau Haies (adapté pour chaque région)
- Plaquette Réseau Haies France
- Marque-pages « carte » de vœux (premières intentions ci-dessous)

RECTO



VERSO



Décision du conseil d'administration :

La commission Communication remercie Maya pour la qualité du travail réalisé pour lancer cette nouvelle identité.

Le Conseil d'administration est favorable à ce que le budget prévisionnel 2025 intègre la possibilité de faire appel à Maya Vavasseur en prestation de service pour continuer l'appui du lancement de l'identité à partir de janvier 2025.

PROJET

3) Programme ONVAR 2025

L'Afac doit déposer la demande de subvention ONVAR 2025 avant le 31 décembre 2025 sur la base du programme 2022-2027 voté en CA du 15 Septembre 2021 et du 21 Avril 2022 (finalisation) et reconnu par arrêté ministériel du 4 Avril 2022.

Il s'agit de la 4^{ème} année de programme sur les 6 années programmées. Le programme 2025 s'inscrit dans la continuité des actions conduites en 2024.

AE0 : Gouvernance

AE 2 : Outils

AE 4 : Label Haie

AE6 : Politique publique

AE 1 : Géohaie

AE 3 : Formation

AE 5 : Filières

Le budget prévisionnel 2025 proposé est le suivant :

Synthèse du budget

	Année 2025	Proportion par type de dépenses
TOTAL Dépenses	304 788,77 €	100%
Salaires	162 567,39 €	53%
Stagiaires	10 161,00 €	3%
Frais déplacements	9 500,00 €	3%
Frais de fonctionnement	22 860,38 €	8%
Prestations	99 700,00 €	33%

TOTAL Produits	304 788,77 €	100%
ONVAR	100 000,00 €	33%
Autres produits	149 793,43 €	49%
Autofinancements	54 995,34 €	18%

Les autres produits sont les subventions demandées (dépôt en cours) sur le dossier du Label Haie : MTECP, OFB et ADEME

Répartition des ETP par poste mobilisé sur le CASDAR

	2025	% ETP par action / ETP totaux
Maxence Belle	0,69	24%
Paule Pointereau	0,53	18%
Catherine Moret	0,40	14%
Lauranne Pille	1,00	34%
Baptiste Sanson	0,27	9%
Total ETP	2,90	100%

Dépenses et recettes prévisionnelles du programme par action élémentaire pour 2025

	AE 0	AE 1	AE 2	AE 3	AE 4	AE 5	AE 6	TOTAL GENERAL
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES								
salaires, charges et taxes afférentes des agents de développement	10 568 €	0 €	47 489 €	3 474 €	74 509 €	15 830 €	20 859 €	172 728 €
frais de déplacement des agents de développement					6 650 €	2 850 €		9 500 €
Total des dépenses de personnel qualifié (2+3)	10 568 €	0 €	47 489 €	3 474 €	81 159 €	18 680 €	20 859 €	182 228 €
salaires, charges et taxes afférentes des autres agents								
prestations de service			8 000 €		58 000 €	33 700 €		99 700 €
acquisition de matériels								
autres dépenses directes								
Total des autres dépenses directes (5+6+7+8)	0 €	0 €	8 000 €	0 €	58 000 €	33 700 €	0 €	99 700 €
Dépenses indirectes affectées	1 585 €	0 €	7 123 €	521 €	11 176 €	2 374 €	3 129 €	25 909 €
TOTAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (4+9+10)	12 154 €	0 €	62 612 €	3 995 €	150 335 €	54 754 €	23 988 €	307 838 €
RECETTES PRÉVISIONNELLES								
Subvention CASDAR	9 723 €	0 €	28 608 €	3 194 €	28 797 €	10 488 €	19 190 €	100 000 €
Conseils départementaux								
Conseils régionaux								
État (autres sources) MTE			6 875 €		29 274 €	10 662 €		46 810 €
Union européenne								
FranceAgriMer								
autres ADEME, OFB, AELB			15 125 €		64 402 €	23 456 €		102 983 €
Total autres subventions (14 à 19)	0 €	0 €	22 000 €	0 €	93 676 €	34 118 €	0 €	149 793 €
produits propres								
autofinancement	2 431 €	0 €	12 005 €	801 €	27 862 €	10 148 €	4 798 €	58 044 €
Total autres ressources (21+22)	2 431 €	0 €	12 005 €	801 €	27 862 €	10 148 €	4 798 €	58 044 €
Total des recettes hors CASDAR (20 + 23)	2 431 €	0 €	34 004 €	801 €	121 538 €	44 266 €	4 798 €	207 838 €
TOTAL DES RECETTES PRÉVISIONNELLES (13+24)	12 154 €	0 €	62 612 €	3 995 €	150 335 €	54 754 €	23 988 €	307 838 €

Il a été ajouté du temps sur l'action AE 0 pour réaliser l'évaluation du programme à mi-parcours obligatoire. Le projet de Géohaie n'étant pas encore engagé dans le cadre du Pacte en faveur de la haie (priorisation sur la mise en place de l'observatoire), cette action a été mis en attente pour 2025.

Affectation des moyens par action élémentaires pour 2025

Titre complet de l'action élémentaire	Moyens programmés par AE en valeur			Moyens programmés par AE en %		
	Dépenses	Subvention CASDAR	ETP	En % des dépenses	En % de la Subvention CASDAR	En % des ETP
AE N°0 - Gouvernance Pilotage transversal de la gouvernance	12 153,59 €	9 722,87 €	0,18	4%	10%	6%
AE N°1 - Connaissance Se doter d'outil nationaux de connaissance pour suivre et piloter le développement de l'agroforesterie	- €	- €	0,00	0%	0%	0%
AE N°2 - Outils métiers Créer et développer des outils métiers pour les conseillers et les agriculteurs	62 612,35 €	28 607,87 €	1,00	20%	29%	34%
AE N°3 - Compétences Renforcer les capacités de développement de l'agroforesterie dans les territoires, par la formation	3 994,73 €	3 193,79 €	0,05	1%	3%	2%
AE N°4 - Label Haie Accompagner les agriculteurs et les territoires dans l'amélioration des pratiques de gestion durables des haies reconnue et certifiée par le Label Haie	150 334,78 €	28 796,78 €	1,17	49%	29%	40%
AE N°5 - Filières Développer la valorisation économique des productions directes et indirectes de la haie, adossé à une gestion durable garantie, s'appuyant sur le Label Haie	54 754,10 €	10 488,21 €	0,18	18%	10%	6%
AE N°6 - Politiques publiques Favoriser les synergies et la cohérence entre les politiques régionales et nationales de développement de l'agroforesterie	23 988,09 €	19 190,48 €	0,32	8%	19%	11%
TOTAL	307 837,64 €	100 000,00 €	2,90	100%	100%	100%

La programmation ONVAR 2022 de l'Afac fait l'objet d'un audit par le CGAAER (= corps d'inspection du ministère de l'agriculture). La première réunion d'audit a eu lieu le 13 novembre 2024. Des pièces complémentaires ont depuis été transmises. Le rapport d'audit sera publié en 2025.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le dépôt du projet et budget 2025 tel que présenté dans la continuité du programme 2024. Le conseil d'administration donne mandat au président pour toutes les démarches nécessaires pour l'engagement du dossier auprès du ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt et pour les actions et dépenses nécessaires pour sa mise en œuvre.

4) Point législatif et réglementaire

PLF (Projet de loi de finances) :

Côté Assemblée nationale :

Mobilisation très conséquente : 23 amendements demandant une réhausse du budget Plan haie (Pacte en faveur de la haie), entre 230M€ et 50M€, ont été déposés par 290 députés transpartis soit la moitié des députés de l'hémicycle (LFI-71, Socialistes-66, Ecologistes-37, Démocrates-8, Horizon-7, Ensemble-93, Droite-8). Cela montre qu'il y a un réel consensus. Ces avancées ont pu être obtenues grâce à une très forte mobilisation du Réseau Haies (associations régionales, adhérents, élus, etc).

Arrivé au bout du temps réglementaire, le débat à l'Assemblée nationale n'a pas eu lieu.

Côté Sénat :

14 amendements au PLF ont été déposés par 100 sénateurs (30% de l'hémicycle) par chaque groupe politique. Il est très probable qu'un amendement de réhausse aurait été adopté par le Sénat pour un budget compris entre 50 et 70M€.

Et en Commission Mixte Paritaire (CMP), l'Assemblée nationale, le Gouvernement et le Sénat auraient également probablement adopté un amendement de réhausse.

Par ailleurs, un amendement au Projet de Loi de Finances 2025 spécifique concernant la mise en place d'un Crédit d'impôt pour les agriculteurs portant sur la restauration des haies, plafonné à 4500€/an sur 2 ans (avec présentation de facture ou auto-déclaration) et conditionné à une certification à la gestion durable des haies a été déposé par le Sénateur Daniel Salmon (Ecologiste) et le sénateur Laurent Duplomb (LR). Ce dernier a été adopté en commission des affaires économiques du Sénat avec accord de Bercy et du gouvernement. Cet amendement est issu de la PPL sur la reconquête des haies de Daniel Salmon.

Avec le vote de la motion de censure, et la dissolution du Gouvernement, le PLF est ajourné jusqu'à nouvel ordre.

C'est le budget 2024 qui sera reconduit (cf. projet de Loi spéciale présenté en Conseil des ministres) en attendant un nouveau vote du PLF 2025. Cette Loi spéciale permettra d'engager les dépenses courantes de l'Etat, tout le reste est « figé ». Donc à priori aucun nouvel engagement financier ne sera pris concernant le Pacte tant que le PLF 2025 ne sera pas voté.

Au vu de la mobilisation des parlementaires, de la volonté du Gouvernement, la ligne budgétaire du Plan haies ne sera pas supprimée. Et un scénario de réhausse est probable (entre 50 et 70M€), ce qui permettrait de maintenir les différents AAP. Le Cabinet du MASAF a confirmé la volonté de reconduire le dispositif à l'identique en 2025 sans fermer d'AAP.

Discussions :

- Identification d'un problème sur le ratio entre part investissement et part animation, problème à remonter au MASAF pour clarifier la situation.
- En Hauts-de-France, demande d'acompte faite pour l'AAP Animation, et acceptée.
- Pour l'AAP Ademe, le comité de sélection a bien eu lieu. L'ADEME et le MASAF ont retenu presque tous les projets. Certains porteurs de projet ont reçu un avis favorable, à hauteur des budgets demandés. Le total de l'enveloppe dédié à cet AAP a même été augmenté de 10, à 10,7M d'euros. Les conventions seront signées en début d'année 2025.
- Est-ce que les AAP seront renouvelés en 2025 ? lors d'un RDV avec le cabinet MASAF (de l'ex-gouvernement), le cabinet s'est dit favorable à un maintien de l'ouverture des AAP. Cela demande à être confirmé pour l'AAP Filières de valorisation, avec comme plan B une mutualisation des moyens avec des lignes budgétaires dédiées à la forêt.

Le travail de l'Afac-Agroforesteries :

- Mobilisation de nombreux députés et sénateurs au niveau national et régional, avec les Afac Régionales et local.
- Rédaction d'un amendement de réhausse
- Rédaction d'une note argumentaire
- Rédaction d'une note de modélisation des trajectoires pour la haie de la planification écologique en fonction du budget
- Post Réseau sociaux
- Communiqué de presse
- Courrier type à adresser aux parlementaires pour le réseau

PPL sur la haie :

Pour rappel, cette proposition de projet de loi **en faveur de la préservation et de la reconquête de la haie** été déposée le 05/07/23 à l'initiative des Sénateurs Daniel Salmon et Joël Labbé (<https://www.senat.fr/leg/ppl22-839.pdf>).

Cette proposition de loi pourrait contribuer fortement au développement et à la gestion durable des haies, par un cadre législatif incitatif et complémentaire aux objectifs du Pacte en faveur de la haie.

Elle est composée de quatre articles incitatifs :

- Art1 : Définir une trajectoire à long terme sur la haie en termes de restauration des haies, d'augmentation du linéaire, de mobilisation de la biomasse issue des haies et portage d'un plan d'actions associé ;
- Art 2 : Apporter une définition législative du bon état écologique de la haie et des conditions de reconnaissance d'une certification de la gestion durable des haies permettant de l'atteindre ;
- Art 3 : définir des trajectoires par chaufferie de mobilisation de la biomasse bocagère issue d'une gestion durable certifiée ;
- Art4 : Crédit d'impôt pour les agriculteurs garantissant des actions de gestion durable des haies certifiées.

En 2023 et début 2024, le réseau s'est mobilisé pour inviter les sénateurs à cosigner cette PPL pour qu'elle soit la plus transpartisane possible. Début janvier 2024, un colloque sur la haie a été organisé au Sénat pour illustrer les enjeux et initiatives territoriales inscrits dans la PPL. L'Afac-Agroforesteries et son réseau ont fortement été sollicités pour y contribuer.

Fin novembre, le groupe écologiste a voté le passage de la PPL dans sa niche parlementaire du 16 décembre 2024 pour qu'elle soit soumise au vote de l'hémicycle.

Un cycle d'audition a eu lieu début décembre pour auditionner certains acteurs. A ce titre l'Afac a été auditionnée. A l'issue de ces auditions, un rapport de la commission Affaires économiques a été rédigé : L'essentiel de la commission sur la ppl (version synthétique du rapport) <https://www.senat.fr/rap/l24-188/l24-188-syn.pdf>.

Un premier vote de la commission Affaires économiques, à laquelle siègent des sénateurs de tous bords politiques, a eu lieu le 4 décembre 2024. La PPL a été adoptée à l'unanimité en commission des affaires économiques du Sénat, ce qui est très rare et prometteur pour le vote en hémicycle.

Par suite de la dissolution du Gouvernement, le vote de la PPL est reporté, sans date annoncée.

LOA (Loi d'orientation agricole) :

Le travail parlementaire n'a pas repris. Il était prévu pour mi-janvier 2025. Mais avec la dissolution du Gouvernement, le travail risque d'être encore reporté.

- **Projet de guichet unique**

Dans le cadre de l'axe 5 du Plan d'action du Pacte sur la simplification normative (action 15 et 16), en dehors de l'évolution législatif inscrit dans la LOA, les ministères ont engagé **la création d'un guichet unique d'instruction** des demandes de destruction de haie.

Pour ce faire, trois chantiers sont en cours au sein du MTECP et du MASAF :

L'outil numérique d'information et d'instruction : le guichet unique de la haie

- Faciliter les démarches : simuler un projet, afficher clairement les procédures applicables et la réponse
- Internaliser la complexité de la réglementation au sein de l'administration
- + Coordonner les services instructeurs

L'Observatoire de la haie, socle du guichet unique

- Référentiel cartographique permettant de connaître et caractériser les haies sur la France entière
- Socle du guichet unique de la haie

La simplification de la mise en œuvre de la réglementation « Espèces Protégées »

- Simplifier, harmoniser, sécuriser l'instruction des dossiers de projets de destruction de haies

Un outil numérique est en développement pour faciliter la mise en place de ce guichet unique.

- Son principe est que pour tout demandeur, et tout projet de destruction de haies soit :

- Indiquer l'ensemble des réglementations qui s'appliquent (information)
- Mettre la carte de l'observatoire à disposition, avec intégration des demandes dans la mise à jour
- Permettre le dépôt d'une unique demande, l'administration se coordonnant pour fournir une réponse harmonisée et complète (instruction). Ce n'est pas une autorisation unique.

- Son élaboration s'appuie sur :

L'organisation des guichets uniques de la haie dans les DDT et DREAL (suivant les territoires)

Une technologie de simulation réglementaire déjà développée pour les projets d'aménagement et de construction (EnvErgo)

J'ai un projet de travaux et je découvre en ligne le Guichet Unique. J'y trouve des informations générales, les contacts dans mon département, les bonnes pratiques

Je simule mon projet en localisant les haies à détruire et celles que je propose de planter. **Je découvre les règles** qui s'y appliquent, **les procédures et les délais**

Je dépose ma demande dans un formulaire adapté aux caractéristiques de mon projet

Je reçois la décision de l'administration dans une réponse valide pour toutes les réglementations applicables

Côté services :

Un outil d'aide à la coordination et à l'instruction pour les services instructeurs

Une expérimentation de l'outil et dispositif est testée au départ avec cadre BCAE8 et espèces protégées pour couvrir ensuite toute la réglementation (y compris les PLU), avec une perspective de mise en place fin 2025 :

- **Dans cinq départements** : Calvados, Aisne, Maine et Loire, Indre, Loire
- Des techniciens accompagnant des projets sont **consultés actuellement** pour connaître les modalités mises en place par les opérateurs

- **Réglementation espèces protégées**

Objectifs : simplifier, harmoniser et sécuriser l’instruction des dossiers de destruction/compensation de haies au regard de la réglementation espèces/habitats :

- Refuser les dossiers avec des impacts importants évitables
- Simplifier pour les dossiers à faible impact
- Réserver le temps d’instruction pour les dossiers complexes
- Construire des règles compréhensibles et harmonisées pour l’ensemble du territoire

Les travaux sont en cours entre MASAF, MTECP, OFB et services déconcentrés DDT, DREAL qui ont testés des démarches dans certains départements (en lien avec guichet unique). Le Conseil national de protection de la nature (CNPN) sera saisi pour valider la démarche. Il est prévu que cette construction soit aboutie pour la fin du 1^{er} semestre de 2025.

- **Les questions posées :**

- Comment seront intégrés les protections des PLU ? Il est prévu que l’avis du maire soit dans le retour unique du guichet unique. Une question de temporalité se pose
- Que se passe-t-il si une haie n’est pas dans l’observatoire ? la déclaration de destruction est obligatoire et l’observatoire se met à jour rétrospectivement
- Comment se passe un dossier autorisation environnementale unique si des haies sont concernées ? Cette situation doit être intégrée dans le projet de loi
- Les tests seront en situation réels ouvert aux pétitionnaires

- **Enjeux pour le réseau :**

- Question de temporalité sur les différents avis en particulier ceux concernant les PLU
- Pouvoir intégrer la liste des techniciens pouvant accompagner les pétitionnaires (agrément BCAE8)
- Monter en compétences sur l’ensemble des textes et en particulier celui des espèces protégées (formations régionales à envisager)

5) Convention pluriannuelle OFB (VL et LH)

Dans la continuité de la [convention cadre signée avec l’OFB le 25 novembre 2024](#), le Réseau Haies France envisage de présenter à l’OFB une demande de subvention pluriannuelle de trois ans (2025-2026 et 2027) unique pour les deux volets Végétal local et Label Haie qui faisaient l’objet jusqu’à maintenant de deux demandes de subvention séparées, reconduite annuellement.

L’annualité de ces demandes de subvention engendre un très important travail administratif. L’objectif est de sécuriser ces financements et de d’alléger cette charge administrative.

Des échanges sont en cours avec l’OFB pour s’assurer de la faisabilité de cette demande de subvention unique et pluriannuelle pour ces deux volets LH et VL. Ces demandes de financement doivent impérativement être déposées avant la fin de l’année 2024, pour envisager un démarrage des actions début 2025.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration donne son accord pour que Réseau Haies France dépose une demande de subvention unique auprès de l'OFB correspondant à un programme pluriannuel 2025-2026-2027 d'actions pour les deux volets, Végétal local d'une part, et le Label Haie d'autre part.

Dans l'hypothèse où le montage pluriannuel ne serait pas possible, le conseil d'administration donne son accord pour que Réseau Haies France dépose une demande de subvention unique auprès de l'OFB correspondant à un programme annuel 2025 d'actions pour les deux volets, Végétal local d'une part, et le Label Haie d'autre part.

Il est bien considéré que ces demandes de subvention n'englobent pas de moyens supplémentaires qui permettraient de mettre en œuvre les nouvelles actions envisagées dans le cadre de la convention cadre OFB-Réseau Haies France. Des échanges devront être menés avec l'OFB à ce sujet au premier trimestre 2025, sur la base de la feuille de route qui sera établie.

6) Fonds pour l'arbre : AAP 25-26 et stratégie

Préparation de l'AAP 25-26 :

Le calendrier de l'AAP 25-26 a été retravaillé pour étirer les AAP dans le temps afin d'éviter les périodes d'intensité de travail.

- **Première période** de l'AAP : **17 février au 17 mars** (pour les aides 3, 4, 5, 6, 7)
- **Deuxième période** de l'AAP : **21 mars au 18 avril** (pour les aides 1, bonus associés, 2, et 2 bis)

Calendrier annoncé lors du webinaire de l'AAP du Fonds aux opérateurs.

Les dossiers de candidature seront déposés sur la Plateforme WIIN.

Enjeux identifiés par aide (retours de la commission Afac du 18 novembre) pour construire la maquette budgétaire des aides du programme 25-26 :

Implantation durable

- **Aide 1** : Risque d'être plus sollicité que l'année dernière si l'aide du Pacte diminue (ce qui est à prévoir). Mais l'aide publique restera forte malgré tout / enjeu de soutenir encore la plantation.
- **Bonus pré-audit Label Haie** : Risque fort d'augmentation des demandes des agriculteurs avec l'augmentation du Bonus Haies / Enjeu de formation en 2025 avec des Référents régionaux Label Haie opérationnels.

Capitaliser pour innover :

- **Aide 2 REX RNA** : peu de candidature, aide trop faible / enjeu de pouvoir tester un protocole commun national de suivi des expé RNA en 25-26 (co-financement projet de recherche potentiellement) / forte attente.
- **Aide 2 REX jeunes plantation** : peu de candidature, aide trop faible / mais peu d'opérateurs sur ce créneau / enjeu de tester les indicateurs jeunes haies du Label Haie.

Déployer la filière de plants de qualité Végétal local

- **Aide 7 correspondant Végétal local** : stabilité de l'aide.

Gérer durablement :

- **Aide 3 déploiement territorial Label Haie** : en termes d'équilibre c'est important d'avoir cette aide pour stimuler l'envie des territoires de se lancer dans la thématique gestion durable et du Label Haie.
- **Aide 4 Référentes régionaux Label Haie** : déterminant pour une année charnière avec le déploiement de la V1 du CDC + Bonus Haies (enjeu fort de formation / manque de financement public (le Pacte ne soutient pas cette action)

Structurer le Réseau

- **Aide 5 et 6 Afac régionales avec salariées** : besoin de consolider la croissance / passage en Réseau Haies en 2025 / structurant pour le passage à l'échelle et fluidifier le lien entre membres du réseau et tête de réseau / veiller à l'équilibre entre l'opérationnalité dans les territoires et l'action régionale

Calendrier de travail à venir :

- **8 janvier** : La commission Afac se réunit mi-janvier pour travailler les scénarios de maquettes financières en fonction des enjeux identifiés
- **Février** : Le GT technique du Fonds pour l'Arbre se réunit pour échanger et travailler à partir de ces scénarios de maquettes d'aides travaillés par la commission Afac
- **Fin février** : Stabilisation des scénarios
- **13 mars** : Validation de la maquette financière des aides par le CA du Fonds pour l'Arbre

Programme 24-25 en cours :

Conventionnements et versements :

- Convention en cours de signature sur Yousign (a pris un peu de retard)
- Versement acompte (aides 1, 3, 4, 5, 6) début décembre 2024
- Versement soldes toutes aides confondues : septembre 2025

Bilans :

- Compléter sur WIIN bilans aides 3, 4, 5, 6, 7 : **dead line 17 février 2025**
- Compléter sur WIIN bilans aides 1, 2, 2bis : **dead line 1er avril 2025**

La trame des bilans est simplifiée et développée sur WIIN.

Pour l'aide 1, plus de tableau de bord intermédiaire pour alléger le travail de bilan mais versement d'acompte cependant à la signature de la convention.

Le rendu des bilans est avancé pour étirer le calendrier de traitement et d'analyse des bilans.

Présentation de la stratégie du Fonds pour l'Arbre (en cours de définition) :

Un GT du Fonds pour l'Arbre est dédié à la redéfinition de la stratégie du Fonds pour l'Arbre dans la continuité de la vision et de la « raison d'être » travaillée.

Le Fonds pour l'Arbre souhaite porter une **stratégie de développement** pour renforcer notre impact, révéler le plus beau potentiel de notre raison d'être

3 axes stratégiques pour servir ce développement :

- **Axe #1: Déployer un programme de soutien** au service des projets territoriaux pour la haie
- **Axe #2 : Recueillir et diffuser un récit :**
 - Approprié par les mécènes,
 - Centré sur l'arbre champêtre,
 - Comme bien commun (opportunité d'action commune)

- Axe #3 : Se faire connaître pour **augmenter le recrutement de mécènes** et nourrir la stratégie de développement

7) **Calendrier des réunions de CA 2025 et suites du séminaire 2024 de Villarceaux**

Calendrier des réunions de Bureau et de Conseil d'administration 2025 - Afac-Agroforesteries nationale		
Date	Bureau ou Conseil d'administration	remarques
16-janv.	Bureau	
30-janv.	Conseil d'administration	
13-févr.	Bureau	
27-févr.	Conseil d'administration	
13-mars	Bureau	
27-mars	Conseil d'administration	
10-avr	Bureau	réunion prévue un mardi exceptionnellement
24-avr.	Conseil d'administration	
06-mai	Bureau	exceptionnellement le bureau est un mardi
22-mai	Conseil d'administration	
05-juin	Bureau	
19-juin	Conseil d'administration	
26-juin	assemblée générale ordinaire	
10-juil	Bureau	option : bureau avant les congés - voir si nécessaire
11-sept	Bureau	
25-sept	Conseil d'administration	
30 septembre au	Séminaire annuel des administrateurs, à Villarceaux	à confirmer disponibilités Villarceaux
09-oct	Bureau	
23-oct	Conseil d'administration	
06-nov	Bureau	
20-nov	Conseil d'administration	
04-déc	Bureau	
18-déc	Conseil d'administration	

Proposition d'ordre du jour prévisionnels des réunions du premier trimestre :

- Janvier : Observatoire de la haie, Géohaie et outils métiers
- Février : Suites du séminaire de Villarceaux sur l'organisation et la vie du Réseau (et politique d'adhésions Réseau Haies)
- Mars : Suites du séminaire de Villarceaux pour le volet « gestion durable et Label Haie »
- A programmer pour d'autres CA à venir : la stratégie de communication (et au sein de ce sujet, la stratégie réseaux sociaux)

Lien vers le calendrier avec toutes ces dates :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1ajsRmM3IOSaYdhBgXcJsUGyiN_m1QcgAgO_mmYPsi6Q/edit?usp=sharing

Questions diverses

Pas de questions diverses

Le Président
Philippe Hirou

Le Trésorier
Stéphane Vassel